

Dans le rapport qu'elle a présenté au conseil des commissaires, la directrice générale confirme que tous les programmes offerts présentement dans les quatre écoles secondaires de Laval seront maintenus pour l'année scolaire 2014-2015. Ces programmes comprennent, sans s'y limiter :

Football  
Hockey  
Soccer  
Musique  
Théâtre  
Arts plastiques  
ATOMS et ALP, 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> année du secondaire

La mise en œuvre des programmes ATOMS et ALP en 1<sup>re</sup> année du secondaire dépendra des résultats aux examens d'admission du mois d'avril.



**Le conseil a adopté les résolutions suivantes :**

**Comité de sélection – Direction adjointe aux Services complémentaires**

ATTENDU QUE la directrice adjointe des Services complémentaires a démissionné de ses fonctions en date du 13 septembre 2013 et que le poste est vacant;

ATTENDU QUE ce poste a été affiché du 20 mars au 3 avril 2014;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ), Section Sir-Wilfrid-Laurier, ou de l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit former un comité de sélection pour l'embauche d'une direction adjointe des Services complémentaires;

ATTENDU QUE le comité de sélection doit comprendre trois commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier établisse un comité de sélection pour le choix d'une direction adjointe des Services complémentaires.

QUE la composition du comité de sélection soit la suivante :

Nazario Facchino	La directrice générale ou son délégué
Nancy Rupnik	Le directeur des ressources humaines ou son délégué
Edward Turchyniak	Le directeur des Services complémentaires
Georges Benoit (substitut)	Un administrateur nommé par l'ACSQ ou l'AASWL
Angela Martorana (substitut)	

**Adopté à l'unanimité**

## **Cession d'un terrain – Ville de Saint-Jérôme**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-120523-MR-0145 autorisant l'échange avec la Ville de Saint-Jérôme d'une partie du lot n° 2141279 contre une partie du lot n° 2663452;

ATTENDU QUE le terrain n'avait manifestement pas été transféré légalement à la commission scolaire protestante qui est maintenant la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la résolution n° CC-120523-MR-0145 devient nulle et non avenue étant donné que le terrain n'a jamais été légalement transféré;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a mandaté M<sup>e</sup> François Venne, notaire, pour établir un titre de propriété incontestable pour ce terrain;

ATTENDU QUE, conformément à une lettre datée du 2 octobre 2013 reçue de M<sup>e</sup> François Venne, le 4 octobre 1944 la Ville de Saint-Jérôme et la commission scolaire protestante située à Saint-Jérôme ont conclu une entente pour la cession dudit terrain à la commission scolaire protestante;

ATTENDU QUE la partie du lot n° 2141279 est maintenant enregistrée sous les lots n<sup>os</sup> 5243137 et 5243138;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doivent obtenir un acte de cession pour établir un titre de propriété incontestable pour ce terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Albina Pace que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'acte autorisant la cession des lots n<sup>os</sup> 5243137 et 5243138 de la Ville de Saint-Jérôme à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**

## **Échange de terrains – Ville de Saint-Jérôme**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140326-CA-0090 approuvant l'acte autorisant la cession des lots n<sup>os</sup> 5243137 et 5243138 de la Ville de Saint-Jérôme à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme souhaite reconfigurer la rue du Carillon;

ATTENDU QU'à cette fin, la Ville de Saint-Jérôme doit utiliser les lots n<sup>os</sup> 5243137 et 5243138 appartenant à la commission scolaire et adjacents à l'école primaire Laurentia;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a offert à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de prendre ce terrain en échange du lot n° 5243136 (anciennement une partie du lot n° 2663452);

ATTENDU QUE le terrain ainsi obtenu par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier serait utilisé pour le projet d'aménagement de la cour d'école de l'école primaire Laurentia;

ATTENDU QUE compte tenu de la valeur desdits terrains, aucune autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) n'est requise;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise l'échange des lots n<sup>os</sup> 5243137 et 5243138, adjacents à l'école primaire Laurentia, contre le lot n° 5243136 avec la Ville de Saint-Jérôme.

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**

### **Engagement – Protecteur de l'élève**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-131127-CA-0057 approuvant le maintien du partenariat avec la Commission scolaire English-Montréal pour le partage des services d'un protecteur de l'élève et autorisant l'affichage de ce poste par invitation;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que les entrevues ont été tenues les 17 et 20 mars 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Rupnik que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage **Chantal Perreault** à titre de protecteur de l'élève du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 1<sup>er</sup> avril 2017.

QUE la rémunération du protecteur de l'élève soit calculée au prorata de l'effectif scolaire de chaque commission scolaire.

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**